

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENNARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSES : Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, Mme JOUANNET Martine

Mme PEREZ Dominique a été élue secrétaire de séance.

Les comptes rendus des réunions du 04 novembre et 16 novembre 2010 sont présentés, ces derniers **SONT ADOPTES** à l'unanimité.

Les factures du mois de novembre sont examinées.

M. ALLIOD s'interroge sur les travaux réalisés pour remédier aux malfaçons de l'entreprise en charge de la menuiserie de l'école. Il lui est répondu que cette dernière étant en faillite, ces coûts lui seront répercutés sur la retenue de garantie à reverser.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour la fourniture de lisse pour 10.60 € H.T., de roulettes sans frein pour un chariot de la salle des fêtes pour 125 € H.T., pour une étude d'avant projet pour l'aménagement du secteur entre le chemin des Longets et la route d'Harée pour 3 750 € H.T., pour le réaménagement du columbarium pour 13 000 € T.T.C., pour la fourniture d'un aspirateur pour 400 € T.T.C., pour la fourniture de 5 prises d'illumination pour 950 € H.T., pour la fourniture d'illuminations pour 4 369.20 € H.T., pour la fourniture de panneaux de signalisation pour 2 549.33 € H.T., pour la fourniture de quatre pneus pour 357.16 € H.T., pour la réparation d'une porte de la salle des fêtes pour 218 € H.T., pour la réalisation d'un relevé topographique pour 2 208.68 € H.T., pour des travaux de plomberie à la salle des fêtes pour 262 € H.T. et pour la fourniture d'un cumulus à l'école pour 179.98 € H.T.

I – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Fonctionnement :

DEPENSES

Compte 676 – 042 – Différence sur immobilisations :	8 000 €
Compte 66111 – Intérêts :	- 8 000 €
Compte 6228 – Divers :	17 100 €

RECETTES

Compte 70311 – Concession dans les cimetières :	100 €
Compte 70323 – Redevance d'occupation :	900 €
Compte 7067 – Redevances des services périscolaires :	25 000 €
Compte 70878 – Remboursement de frais :	- 9 000 €
Compte 752 – Revenus des immeubles :	- 8 000 €
Compte 775 – Produits de cession :	7 200 €
Compte 7788 – Produits exceptionnels :	900 €

Investissement :

DEPENSES

Terrains (compte 2111) :	- 40 000 €
Autres réseaux (compte 21538) :	- 15 685 €
Réseaux câblés (compte 21533 – 041) :	1 100 €
Avances sur commandes d'immobilisations (article 238) :	120 000 €
PLU (compte 232 – programme 135) :	12 000 €

RECETTES

Compte 1325 - 041 :	1 100 €
Compte 192 - 040 :	79 000 €
Compte 1341 – Subventions :	105 000 €
Compte 1382 – Subventions :	31 000 €
Ecole (compte 1341 – programme 103) :	- 108 685 €
Hangar (Compte 1382 – programme 134) :	- 30 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** les modifications indiquées ci-dessus.

II – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits :

Fonctionnement :

DEPENSES

Compte 61524 :	40 397 €
023 – Virement section investissement :	- 8 397 €

RECETTES

Compte 7022 – Coupe de bois :	29 000 €
Compte 7023 – Menus produits forestiers :	3 000 €

Investissement :

DEPENSES

Compte 2318 – Autres immobilisations : - 8 397 €

RECETTES

021 – Virement de la section de fonctionnement : - 8 397 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus

III – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET FONTAINE SUCREE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits :

Fonctionnement :

DEPENSES

Compte 6045: 8 220 €

Compte 605 : - 23 600 €

Compte 608: 8 220 €

RECETTES

Compte 7133 – 043 : - 7 160 €

Investissement :

DEPENSES

Compte 3351 - 010 : - 7 160 €

RECETTES

Compte 1641 : - 7 160 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus

IV – FONTAINE SUCREE – CREDIT RELAIS

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de prévoir la mise à disposition temporaire de fonds, à hauteur de 450 000 € pour financer les travaux à réaliser. Les propositions du crédit agricole et de la caisse d'épargne sont présentées.

Après discussions, le Conseil décide, à l'Unanimité, de retenir la proposition de la caisse d'épargne pour un financement de 36 mois maximum sur la base d'un EURIBOR 3 mois avec une marge de 0,44% et une commission de 250 €

V – CONVENTION RELATIVE AUX SECOURS SUR PISTES

M. le Maire propose de passer une convention pour le transport routier des blessés.

Il informe les conseillers que de récentes discussions avec la Mairie de Lelex ont démontré que cette commune devait prévoir une immobilisation d'ambulance. Dans ce cadre, une consultation avait été lancée pour permettre de signer une convention conjointe avec trois prestataires différents pour favoriser la réactivité. Cet objectif n'a pas pu être atteint et seule l'entreprise JMS a répondu pour cette prestation sur la commune de Crozet en proposant une convention avec et l'autre sans immobilisation.

Les tarifs de l'entreprise JMS sont présentés, le coût de l'immobilisation s'élèverait à 4 500 € pour 30 jours.

Les conseillers s'interrogent sur l'intérêt de mettre en place une immobilisation sur la commune. M. le Maire estime que ceci peut permettre d'améliorer, avec Lelex, le service aux blessés mis en place.

La répartition de ce coût supplémentaire entre les communes est évoquée, une répartition 60% pour Lelex et 40% pour Crozet semble la plus indiquée.

Les débats portent par la suite sur le nombre de blessés évacués sur Crozet (30 pour la saison 2009/2010), sur l'augmentation des tarifs appliqués aux skieurs pour prendre en charge cette prestation et sur la réactivité des soins à apporter.

Il ressort de ces débats qu'il ne paraît pas opportun à certains conseillers d'alourdir le coût du transport des blessés, qui ne semble pas constituer un plus qualitatif pour Crozet.

Le Conseil refuse par 1 voix pour, 7 voix contre et 7 abstentions la mise en place d'une convention avec immobilisation.

Après discussions, le Conseil, à l'Unanimité, décide de mettre en place une convention sans immobilisation d'ambulance avec la société JMS

Dans ce cadre, les tarifs sont ainsi fixés :

- trajet vers le centre hospitalier de Saint Julien en Genevois : 190 €
- trajet vers le centre hospitalier d'Annemasse: 190 €
- trajet vers le centre hospitalier de Genève: 145 €
- trajet vers le centre hospitalier de La Tour : 120 €
- autre destination: 7,50 €/le km,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, autorise, **à l'unanimité**, M. le Maire à signer cette convention relative à la prise en charge des urgences de la station inférieure de la télécabine au centre hospitalier déterminé.

M. le Maire informe les conseillers qu'il rencontrera Mme le Maire de Lelex pour l'informer de cette décision et propose que les services du Syndicat Mixte procède à une présentation du sujet lors du conseil de janvier.

VI – CONVENTION DE MANDAT – REALISATION DE TRAVAUX GENIE CIVIL TELECOMMUNICATION – PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX D'ELECTRIFICATION – CHEMIN DES HIVOULETTES

M. CHANEL informe les conseillers qu'une ferme photovoltaïque va être mise en place sur un bâtiment situé chemin des Hivouettes. Des travaux sur la ligne électrique devant être réalisés, il lui paraît opportun de faire procéder à l'enfouissement du réseau de télécommunication en parallèle et de faire réaliser des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication. M. CHANEL présente les chiffres.

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Chemin des Hivouettes » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) : 14 000 €

- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	1 400 €
- Participation de la Commune pour les télécommunications :	12 600 €

La mise en souterrain du réseau basse tension évaluée à 63 000 € ne couvrira rien à la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** ce plan de financement pour la réalisation des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication et autorise M. le Maire à le signer ainsi que la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à venir.

VII – AMENAGEMENT ROUTE DE LA TELECABINE – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE – ACCORD ANTICIPE

M. le Maire informe l'Assemblée que la consultation visant au recrutement d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la route de Télécabine va bientôt être lancée. L'estimation de ces travaux s'élève à 900 000 € répartie entre la tranche ferme à hauteur de 500 000 € pour la partie haute et la tranche conditionnelle à hauteur de 400 000 € pour la partie basse.

L'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de charger son Maire de souscrire ce marché avant l'engagement de la procédure de passation, M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à contractualiser avec un maître d'œuvre avec un taux de rémunération ne devant pas dépasser 7% du coût total des travaux.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise le Maire à signer le marché à venir avec le maître d'œuvre, dans la limite d'un taux de rémunération de 7%.

VIII – AMENAGEMENT D'UN BASSIN DE RETENTION – LOT UNIQUE – DECISION DE POURSUIVRE N°1

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un bassin de rétention a été attribué à l'entreprise Nabaffa.

A ce jour, il convient d'intégrer au marché une augmentation quantitative des prestations à réaliser liée :

- A une omission de 621 m³ de terrassement par le maître d'œuvre dans le dossier de consultation,
- A la nécessité d'augmenter la surface de voirie à refaire.

Le montant de ces travaux supplémentaires a été fixé à la somme 6 075,30 HT, soit 28.5 % du montant du marché initial.

Conformément aux dispositions de l'article 114 du code des marchés publics, il est proposé à l'assemblée d'intégrer ces prestations complémentaires au marché par décision de poursuivre N°01.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, approuve la décision de poursuivre N°1 fixant le nouveau montant du marché de l'entreprise Nabaffa à la somme de 27 394,44 € H.T.

La commune va rechercher la responsabilité du maître d'œuvre pour cette prestation complémentaire.

IX – VENTE AMBULANTE PARKING DE LA TELECABINE

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de M. DAVIAU, pour la vente ambulante sur le parking de la télécabine.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une autorisation avait déjà été accordée à M. DAVIAU pour la saison 2009/2010. Le Conseil municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, la location d'un emplacement à l'entreprise « La Galette d'Autrefois » pour un montant de 200.00 € la saison.

X – PARTICIPATION 2011 – OFFICE DU TOURISME

M. DEQUENNE ne participe pas aux débats puisqu'il est le trésorier de l'office du tourisme.

M. le Maire rappelle au Conseil que lors de sa réunion du 05 novembre 2009, il a validé la convention d'objectifs bipartite entre la commune et l'Office du Tourisme Pays de Gex – La Faucille. Cette convention prévoit le versement par la commune d'une participation fixée à 8,30 € par lit hôtelier et à 1,30 € par habitant. Pour 2011, cette participation s'élève à 4 1331 €

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de verser cette participation.

XI – ACQUISITIONS TERRAINS RUDAZ ET VERGER

M. le Maire procède à un point de situation sur ces dossiers. Il informe l'Assemblée que le service des Domaines a été sollicité pour établir une estimation de ces terrains.

XII - RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Finances – M. CHANEL:

-Budgets primitifs 2011: les commissions sont invitées à poursuivre l'établissement de leurs besoins pour 2011.

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

Scolaire:

- Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2011: 228 élèves (238 en 2010)
- Lors du dernier conseil d'école et à la demande de l'éducation nationale, un débat sur les rythmes scolaires a été organisé, il ressort de ce débat que le rythme adopté convient parfaitement.
- Jeux cours école: pour raison de sécurité ce jeu est fermé. Les jeux retracés dans la cours sont très utilisés.
- Voyage scolaire: il se déroulera au printemps 2011 à Villefranche de Rouergue sur le thème du cirque et de la nature. 90 enfants et 9 adultes accompagnateurs sont prévus. Le coût du transport (7 450 €) représente une partie importante du budget.

La participation des familles représente environ 1/3 du budget et la subvention du Conseil Général est incertaine.

Lors du dernier voyage, la participation communale s'élevait à 76 € par enfant. Les institutrices s'engagent à être actives dans la recherche de fonds. Toutefois, il semble nécessaire de tenir compte de l'éloignement avant d'établir un projet. La commission propose une participation communale de 80 € par enfant soit 7 200 €

Pour le prochain voyage, la commission souhaite que le déplacement s'effectue dans un périmètre de 250 km maximum et ce dans un souci de préservation de l'environnement et des finances communales. D'autre part, l'éloignement,

pour les enfants, n'est pas important pour bénéficier de l'effet dépaysement. Une journée de bus est fatigante et fait perdre un temps qui pourrait être consacré aux activités.

Scoubidou:

- L'équipe a de nouvelles idées d'activités : petit journal Scoubi-mag publié tous les mois, vente de calendriers personnalisés, projet de 2 journées jeux de société.
- Une table et 6 chaises ont été commandées.

Bibliothèque : suppression des volets et pose de grilles à envisager.

Associations:

-Le point est fait sur les différentes assemblées générales auxquelles un des membres de la commission a participé.

Mme DONZE déplore l'absence de certaines associations pour la réunion de planning des associations.

Il est demandé à la commission travaux de prévoir la mise en place d'éclairage extérieur pour permettre l'accès à l'ancienne salle de motricité.

Commission Urbanisme – M. BARBIER absent remplacé par M. ASSENARRE :

Permis de construire de novembre:

- PC M. VISO Michel. Construction de 13 logements, Le Mollard. Accordé avec prescriptions le 16/11/2010.
- PC M. DEMURE Bernard. Agrandissement du bâtiment, Chemin des Longets. Accordé avec prescriptions le 04/11/2010.
- PC M. et Mme MEREDITH, Chemin des Hivouettes. Construction d'une maison à ossature mixte. Accordé avec prescriptions le 09/11/2010.
- PC M. et Mme HUGON. 105 Route de Flies. Rénovation d'un bâtiment existant avec démolition, reconstruction et extension d'une partie du bâtiment. Accordé avec prescriptions le 19/11/2010.

Déclaration préalable de novembre:

- DP M. BIHERY Romuald, 843 Chemin de la Pièce. Pose de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture. Pas d'opposition avec prescriptions le 02/11/2010.
- DP Mme ECARNOT Céline, 71 Rue du Pré d'Anaïs. Implantation de panneaux solaires photovoltaïques. Pas d'opposition avec prescriptions le 02/11/2010.
- DP Mme DOURLIN Anne-Camille, 7 Chemin de Poizieux. Création d'ouvertures, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, ravalement de façade. DP tacite au 08/11/2010.
- DP M. DELHOMME Vincent, 55 Chemin de la Pièce. Édification d'un muret avec pose de balustres et piliers. Pas d'opposition avec prescriptions le 05/11/2010.
- DP SCP Ducret Gros, Route d'Harée. Construction d'un abris pour voiturettes de golf pour la SCI IMPALA. DP tacite au 15/11/2010.
- DP ERDF, Chemin des Hivouettes. Pose d'un poste de transformation électrique HTA/BT. Opposition le 04/11/2010.
- DP M. BURNET Jean-Paul, 29 Impasse des Quatre saisons. Installation d'un grillage autour de la parcelle et d'un portail. DP tacite le 25/11/2010.
- DP M. et Mme FOURNIER, 256 Chemin de la Côte. Construction d'un abris de jardin en bois. Opposition le 19/11/2010.
- DP M. HERR, Impasse du Mont Blanc. Pose d'un champ photovoltaïque en intégration renforcée. Pas d'opposition avec prescriptions le 26/11/2010.

Commission Travaux – M. FOURNIER:

- Cimetière: propositions d'aménagements examinées.
- Fenêtres logements communaux: une nouvelle consultation a été préparée.
- Toitures de deux bâtiments communaux: une nouvelle consultation a été préparée pour des travaux sur la maison du Marais et l'ancienne école.
- Réseau d'alimentation en eau des fontaines d'Avouzon: passage caméra réalisé, solution en cours d'étude.
- Branchement gaz salle des fêtes: des devis ont été sollicités pour des travaux de plomberie et d'électricité, coûts assez importants. Prévoir aussi le changement des brûleurs du four et des plaques.
- Eglise: des devis ont été sollicités pour des travaux de maçonnerie et de remplacement du plancher. Pour les travaux de maçonnerie, l'entreprise Joemma est la moins-disante à 4 949 €H.T.
- Budget 2011: une liste de travaux est présentée (réfection des voiries, grillage et éclairage du stade football, piste cyclable, Chemin des Reinnets).

M. le Maire invite les commissions travaux et culture à se réunir pour choisir le nouveau jeu à mettre en place dans la cours de l'école.

XIII – DROIT DE CHASSE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le droit de chasse sur les terrains communaux est arrivé à expiration et qu'il y a lieu de le renouveler. Après négociation, M. le Maire propose de fixer la somme à 115 €par an. Le Conseil, à l'Unanimité, décide de renouveler le droit de chasse à la société de chasse Chevry-Crozet et le fixe à 115 €par an.

XIV – ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT - SIEA

M. le Maire explique à l'Assemblée que le renouvellement des statuts du Syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain, permet l'élection d'un délégué suppléant. A l'Unanimité, le Conseil désigne M. ALLIOD Patrick.

XV – DIVERS

1. Informations diverses :

- Conseil communautaire du 25 novembre: la redevance incitative pour les ordures ménagères a été votée, les plafonds de revenus pour bénéficier des tarifs CAF auprès des crèches intercommunales ont été relevés, le débat d'orientation budgétaire a été réalisé.
- Prémption parcelle section E N°988: la préfecture a informé la commune que la légalité de cette prémption peut être mise en cause. En effet, une seule déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été déposée, la prémption d'une seule des 3 parcelles

concernées aurait nécessité 3 DIA différentes. Une réunion avec les acheteurs potentiels va avoir lieu pour permettre l'aménagement projeté en prévision des flux de circulation liés aux futures constructions. Une surface de 250 m² environ peut convenir, le service des Domaines a fixé comme prix de référence 130 €/m², valeur pouvant au maximum atteindre 150 €

Le Conseil valide cette approche et autorise M. le Maire à poursuivre la validation de ce dossier comme vu.

- Baguette Magique: une demande d'aménagement de la véranda a été faite par les locataires. La commission travaux est chargée d'étudier cette demande.

- AMAP de Crozet: pour faire suite au courrier de Mme VUILLEMET et de M. DEQUENNE sollicitant la mise à disposition d'une parcelle communale pour permettre le développement de l'AMAP, M. le Maire souhaite qu'un projet précis et détaillé soit défini avant présentation au Conseil.

- Saint Barbe: le 03 décembre à 19h30 à la salle des fêtes.

- Téléthon: le 05 décembre de 10h à 12h face à la « Baguette Magique », spectacle de poneys mis en place par l'écurie de Massoran. M. PINEY déplore le manque de communication entre élus pour cet événement.

Séance levée à 23h05